



**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE.

Excusés avec pouvoir : Christelle JOIE pouvoir à Caroline LALEVÉE LESAGE.

Excusés sans pouvoir : Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT, William TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Philippe ANDRIAU

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Monsieur Philippe ANDRIAU

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Décisions municipales
- Recomposition des conseils communautaires dans la perspective des élections municipales et communautaires de mars 2026.
- Adhésion au GIP RECIA
- Location local sis 9 avenue Hubert Gaulier
- Travaux de voirie
- Travaux chemin de l'étang
- Fonds de concours
- Informations et questions diverses

Arrivée de madame Caroline LALEVÉE LESAGE à 19 h 34

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN DÉLÉGATION PAR LE MAIRE

Décision 2025-12 : Portant sur le devis pour des travaux sur le réseau eaux pluviales rue du pâtureau.

DÉLIBÉRATION

2025-38 : Recomposition des conseils communautaires dans la perspective des élections municipales et communautaires de mars 2026.

Vu l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon applicables au 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant que la commune de Vallenay est membre de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher ;

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI à fiscalité propre de rattachement, par un accord local ;

Considérant qu'un accord local doit être validé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application des III et IV de l'article L 5211-6-1 et que la répartition des sièges effectuée par l'accord respecte les modalités prévues au 2^o du même article ;

Considérant qu'à défaut d'accord local, la recomposition s'effectue selon les règles de droit commun ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, approuve la répartition de droit commun (au titre des II à V du L.5211-6-1) fixant à 36 sièges la composition du conseil communautaire et la répartition suivante :

| Communes | Nombres de conseillers communautaires |
|------------------------|---------------------------------------|
| CHATEAUNEUF SUR CHER | 6 |
| LEVET | 6 |
| LIGNIERES | 5 |
| VENESMES | 3 |
| VALLENAY | 3 |
| UZAY LE VENON | 1 |
| SAINT LOUP DES CHAUMES | 1 |
| SAINT BAUDEL | 1 |
| LAPAN | 1 |
| CORQUOY | 1 |
| LA CELLE CONDÉ | 1 |
| CHAMBON | 1 |
| CHAVANNES | 1 |

| | |
|--------------------|-----------|
| SAINT SYMPHORIEN | 1 |
| MONTLOUIS | 1 |
| VILLECELIN | 1 |
| SERRUELLES | 1 |
| CRÉEANÇAY SUR CHER | 1 |
| TOTAL | 36 |

2025-39 : Adhésion GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Vallenay au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune de Vallenay et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- DESIGNE Madame Marina DUPUY en qualité de représentant titulaire et Madame Mireille CHARBY en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

2025-40 : Travaux de voirie

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et d'aménagement hydraulique sur la commune.

Les travaux envisagés sont :

- Réfection « Chemin des buissons »
- Réfection « Route de la croix »
- Aménagement Hydraulique « Place du petit sarru »
- Aménagement « Rue de la source »

Madame le Maire présente les devis proposés par :

Sarl Claude BORDAT La malle 18170 ARDENNAIS
Axiroute ZI Orchidées 18570 LA CHAPELLE SAINT URZIN

Après avoir étudié les devis, il est proposé de retenir le devis le mieux disant, à savoir :
 SARL Claude BORDAT La Malle 18170 ARDENAIS pour un montant total de 64 320.00 € HT soit 77 184.00 € TTC défini comme suit :

- Réfection « Chemin des buissons » : 34 200.00 € HT, 41 040.00 € TTC
- Réfection « Route de la croix » : 8 570.00 € HT, 10 284.00 € TTC
- Aménagement Hydraulique « Place du petit sarru » : 14 245.00 € HT, 17 094.00 € TTC
- Aménagement « Rue de la source » : 7 305.00 € HT, 8 766.00 € TTC

Pour financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher. Celui-ci est soumis au règlement intérieur de la compétence voirie exécutée par la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.
 Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 64 320.00 € HT.

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|------------------|-------------------|------------------|
| Réfection Chemin des buissons | 34 200.00 | Fonds de concours | 10 015.00 |
| Réfection Route de la Croix | 8 570.00 | Emprunt | 54 000.00 |
| Aménagement hydraulique place au petit sarru | 14 245.00 | Autofinancement | 305.00 |
| Aménagement Rue de la source | 7 305.00 | | |
| TOTAL HT | 64 320.00 | | 64 320.00 |

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager lesdits travaux de réfection de chaussé et d'aménagement hydraulique.
- **APPROUVE** le devis de la SARL BORDAT La malle 18170 ARDENAIS pour total de 64 320.00 € HT soit 77 184.00 € TTC défini comme suit :

 - Réfection « Chemin des buissons » : 34 200.00 € HT, 41 040.00 € TTC
 - Réfection « Route de la croix » : 8 570.00 € HT, 10 284.00 € TTC
 - Aménagement Hydraulique « Place du petit sarru » : 14 245.00 € HT, 17 094.00 € TTC
 - Aménagement « Rue de la source » : 7 305.00 € HT, 8 766.00 € TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par la SARL BORDAT La malle 18170 ARDENAIS et autre document nécessaire à l'application de la présente décision.
- **APPROUVE** ledit plan de financement des travaux et d'autoriser madame la Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2025.

2025-41 - Travaux Chemin de l'étang du lac

Madame le Maire informe que le chemin de l'étang du lac est en très mauvais état.
 Un état des travaux pour la remise en état du chemin a été effectué précise que la longueur du chemin est de 1 400 ml.

Madame le maire présente les devis de la société HCTP La vallée 18210 Saint Pierre les Etieux :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| Arasement des accotements droit et gauche : | 3 080.00 € HT soit 3 696.00 € TTC |
| Curage des fossés droit et gauche : | 7 896.00 € HT soit 7 896.00 € TTC |

- Mise en place de grave pour rebouchage des nids de poule : 2 329.00 € HT soit 2 794.80 € TTC.
- Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager lesdits travaux du chemin de l'étang du lac
 - **APPROUVE** les devis de la société HCTP La vallée 18210 Saint Pierre les Etieux pour un montant total de 11 989.00 € HT soit 14 386.80 € TTC défini comme suit :
- | | |
|--|-----------------------------------|
| Arasement des accotements droit et gauche : | 3 080.00 € HT soit 3 696.00 € TTC |
| Curage des fossés droit et gauche : | 7 896.00 € HT soit 7 896.00 € TTC |
| Mise en place de grave pour rebouchage des nids de poule : | 2 329.00 € HT soit 2 794.80 € TTC |
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par la société HCTP La vallée 18210 Saint Pierre les Etieux et autre document nécessaire à l'application de la présente décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le bulletin d'information destiné aux élus du SDIS – info 18 -SDIS est disponible au secrétariat de mairie.

Départ de Monsieur Julien JOURDAINE à 20 h 25.

- Présentation du rapport d'activité de France Loire
- Remerciement de l'association du Club féminin pour l'attribution par le Conseil municipal de la subvention.
- Remerciement du Secours Populaire pour la subvention attribuée par le Conseil Municipal.
- Madame le maire donne lecture d'un courrier reçu en lettre recommandée avec accusé de réception en date du 07 juillet 2025 annonçant la fermeture du réseau cuivre pour la commune de Vallenay en 2029.
- Madame le Maire a reçu en mairie, le 09 juillet 2025, le directeur et la juriste de Val de Berry. Une visite sur place du site des maisons domotiques, en cours de construction, a eu lieu. Madame le maire a demandé que le chantier soit nettoyé au plus vite.
- Suite au non-renouvellement de contrat de Madame Pelé Julie, des entretiens d'embauche ont actuellement lieu pour son remplacement au restaurant scolaire.
- L'étude de faisabilité géothermie du site de la chapelle de Bigny, salle de tennis de table et le futur complexe scolaire se poursuit avec une visite sur place le 17 juillet 2025.
- Une procédure de liquidation judiciaire est en cours concernant la société SAS Just Queen, exploitant du distributeurs automatiques alimentaires de pizzas.
- De plus en plus de dépôts sauvages de déchets sont à déplorer sur la commune. Pour essayer de pallier à ce problème, des blocs béton vont être installés au niveau de la digue et des plaintes sont régulièrement déposées auprès de la gendarmerie.
- Des cambriolages ont été signalés sur la commune et dans les communes voisines.
- Le feu d'artifice du 13 juillet 2025 n'a pu être tiré par sécurité en raison de la sécheresse. Une date sera reprogrammée ultérieurement. La municipalité remercie toutes les associations pour leur collaboration lors de cette manifestation.
- Madame Caroline LALEVÉE LESAGE signale que le chemin des carrières est très endommagé. Madame le maire et les membres de la commission travaux se rendront sur place pour évaluer les dommages et les possibilités de remise en état.
- Madame le maire donne lecture d'un courrier anonyme aux membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épousé, le Maire lève la séance à 21 h 35 et suivent les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY

Le Secrétaire,
Philippe ANDRIAU